

## FORMULAIRE DE DEMANDE CESU COMPENSATION DU HANDICAP

Compléter le formulaire en lettres capitales, dater et signer, joindre les pièces justificatives nécessaires.

### Bénéficiaire

Matricule Inria (5 ou 6 chiffres) :

Centre d'affectation :

Ville de rattachement (exemple : Centre de Paris, de Bordeaux, de Rennes...) :

Statut :            Fonctionnaire            Agent contractuel

Catégorie de la fonction publique :            A            B            C

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone (pour vous joindre dans la journée) :

Téléphone portable :

Email :

## **Ressources**

Nombre actuel de parts fiscales du foyer :

Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'année n-2 (figure sur la déclaration d'impôt sur le revenu) :

Si votre situation matrimoniale a évolué depuis l'année n-2 (mariage, séparation, décès...),  
cochez la case :

Si vous étiez imposé à l'étranger sur l'année n-2, cochez la case :

## **Format des CESU**

Des chèques Domicile CESU (format papier)

Des E-CESU Chèques Domicile (format électronique uniquement pour le paiement en  
ligne d'un intervenant dans le cadre de l'emploi direct d'un salarié sur  
[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr), rubrique « votre espace »)

Je certifie exacts les renseignements indiqués et déclare avoir pris connaissance des  
conditions d'attribution du CESU – Compensation du Handicap.

**Date et signature du demandeur :**

## **Pièces justificatives à fournir en copie**

En sus du formulaire de demande dûment rempli, les demandeurs doivent obligatoirement produire les justificatifs et pièces suivantes :

- La copie du ou des avis d'imposition sur les revenus ou de non-imposition afférents à l'année n-2 et n-1, selon la situation matrimoniale du demandeur.
- La copie d'une fiche de paie du demandeur antérieure de moins de 3 mois à la date de la demande
- La copie du contrat de travail pour les agents contractuels
- La copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'un des autres titres mentionnés aux alinéas 1°,2°,3°,4°,9°,10° et 11° de l'article L. 5212-13, du code du travail.

Les pièces justificatives manquantes des demandes doivent être adressées avant le 31 décembre de l'année en cours, le cachet de la poste faisant foi. Passé cette date, les demandes incomplètes sont définitivement rejetées.

Le montant de l'aide accordée par Inria est modulé en fonction :

- du (des) revenu(s) fiscal(aux) de référence (RFR), défini à l'article 1417-IV du code général des impôts et figurant sur l'avis des impôts sur les revenus ou de non-imposition ;
- de la situation familiale du demandeur.

Le RFR à retenir pour le calcul du montant de l'aide est celui de l'année n-2 pour toute demande effectuée en année n. Le nombre de parts fiscales doit en revanche être apprécié à la date de la demande.

**Vous devez envoyer votre dossier de demande complet à :**

CHEQUEDOMICILE

CS 80078 - 51203 EPERNAY CEDEX

Pour le suivi de votre dossier, contactez le 03 26 58 72 50 ou [chequedomicile.inria@up.coop](mailto:chequedomicile.inria@up.coop) .

Pour contacter le Service Bénéficiaires, appelez le 0 825 000 103.

(du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h)

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur [www.cheque-domicile.fr](http://www.cheque-domicile.fr)